

DEPARTEMENT
VAR
CANTON
SAINTE MAXIME
COMMUNE
CAVALAIRE SUR MER

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

N° 58-2020-DE

1.1 - Marchés publics

DECISION PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Signature de l'avenant n° 3 au marché n° 32/2017 « Mission de Maîtrise d'oeuvre pour la création d'une Maison de la nature dénommée « l'Usine » à Cavalaire sur Mer »

Titulaire :

Mandataire du groupement Conjoint :

OH ! SOM ARCHITECTES

10 Rue Saint-Jacques

13006 MARSEILLE

contact@ohsom.com

N° Siret : 791 447 618 000 12

Service Marchés Publics
Affichage du 23/06/2020
Au 23/08/2020

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CAVALAIRE SUR MER

- VU** Le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-22 ;
- VU** la délibération du Conseil Municipal n° 57/14 en date du 14 avril 2014 déléguant au Maire le pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- VU** Les articles 27 et 139-2° du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pris pour l'application de l'Ordonnance 2015- 899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- CONSIDERANT** Que le marché a été notifié le 14 novembre 2017 au groupement conjoint dont la société OH ! SOM ARCHITECTES est le mandataire pour un montant de rémunération provisoire de 108 900,00 € HT, un taux de rémunération provisoire de 9,90% et un montant total des missions complémentaires à prix forfaitaire de 31 900,00 € HT ;
- CONSIDERANT** La signature de l'avenant n° 1 pour un montant de rémunération provisoire de 36 081,75 € HT, un taux de rémunération provisoire de 8,49 % et un montant total des missions complémentaires à prix forfaitaires de 20 074,75 € HT, portant ainsi le montant du marché à 196 956,50 € soit 236 347,80 € TTC ;

- CONSIDERANT** La signature de l'avenant n° 2 pour un montant de travaux s'élevant à 2 000,00€ HT soit 2 400,00€ TTC, portant ainsi le montant du marché à 198 956,50 soit 238 747,80 € TTC ;
- CONSIDERANT** Que le présent avenant a pour objet la modification du dossier technique ainsi que le dépôt d'un nouveau permis de construire;
- CONSIDERANT** La nécessité de prendre en compte ces modifications du marché par la voie d'un avenant ;

DECIDE

- ARTICLE 1** De signer l'avenant n° 3 au marché n° 32/2017 « Mission de Maîtrise d'œuvre pour la création d'une Maison de la nature dénommée « l'Usine » à Cavalaire sur Mer » portant ainsi le montant de rémunération définitive à 159 981,75 € HT et le montant total des missions complémentaires à 53 974,75 € HT, soit un montant global de 213 956,50 € HT soit 256 747,80 € TTC ;
- ARTICLE 2** de dire que les crédits nécessaires pour la réalisation du présent marché sont inscrits au budget de la commune ;
- ARTICLE 3** De dire que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Municipal seront chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal au cours de la séance suivant cette décision.

Cavalaire-sur-Mer, 22-06-2020

LE MAIRE
Philippe LEONELLI



La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification).

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr